Image not found or type unknown

garant et retard loyer

Par **Boulettedidy**, le **16/10/2022** à **07:41**

Bonjour

A Quoi sert le garant dans une location ? si suite à des impayés et malgrés courrier lrar et commandement de payer celui ne répond pas ?

Normalement n'a t il pas une obligation de se substituer au locataire ? Que dit la Loi ?

merci

Par **Pierrepauljean**, le **16/10/2022** à **10:24**

onjour

je suppose que vous êtes le propriétare bailleur

avez vous déjà adressé un courrier en RAR à la caution solidaire pour la mettre en demeure de régler (en indiquant une date limite) la somme de ....correspondant à la dette locative de ....?

lorsque vous avez accepté cette caution solidaire , avez vous bien vérifé sa solvabilité en demandant les mêmes documents que pour la candidature d'un locataire (avis d'imposition, 3 derniers ulletins de salaire...) ?

Par **Pierrepauljean**, le **16/10/2022** à **10:26**

vous avez ouvert 2 sujets pour le même objet...

Par **Boulettedidy**, le **16/10/2022** à **13:41**

Binjour

oui le courrier lrar a bien été adressé à la caution solidaire ainsi qu'au locataire, ni l'un ni l'autre n'ont bougé .. d'ou le commandement d'huissier mais là également aucune réaction du locataire qui a bien eu le commandement, quant à la caution , elle n'est pas allée retiré son pli chez l'huissier n'étant pas présente le jour de son passage.

Oui les memes docs ont été demandés

Par **Visiteur**, le **16/10/2022** à **13:46**

Bonjour,

Si la démarche de l'huissier n'a rien donné, il faut ensuite saisir le tribunal et faire appliquer la clause résolutoire du bail.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés